

Créteil, le 25/10/2015

Objet : Ressources pour les enseignants contractuels en Technologie

Vous venez d'être recruté pour effectuer une suppléance en technologie dans un collège, ce dossier vous donne quelques clés pour entrer dans votre nouvelle fonction.

Rectorat

Division Service

Affaire suivie par
Christian VAYLET
IA-IPR STI
Téléphone
01 57 02 68 44
Fax
01 57 02 68 51
Mél

Christian.vaylet@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Les contacts utiles :

Dirigé par la rectrice **Béatrice Gille**, le rectorat abrite les principaux services administratifs et pédagogiques académiques.

Rectorat de Créteil
4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex

Pour le suivi de votre dossier et de votre contrat vous pouvez contacter monsieur Michaud à la DPE2 :

Julien.Michaud@ac-creteil.fr
01.57.02.60.91

Pour vos questions pédagogiques, vous pouvez contacter l'inspection pédagogique régionale de technologie :

ce.ipr3@ac-creteil.fr
01.57.02.68.51

Les inspecteurs pédagogiques régionaux peuvent intervenir en visite conseil, déléguer un formateur académique ou un chargé de mission afin de vous faciliter la prise de fonction.

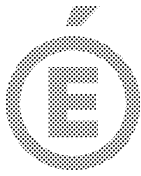
Les demandes à caractère administratif doivent faire l'objet d'une correspondance papier transmise par voie hiérarchique (dépôt au secrétariat du chef d'établissement). Les correspondances adressées aux services gestionnaires du rectorat doivent rappeler votre établissement d'affectation, votre corps, votre grade et votre discipline.

Les missions du professeur

Ces missions sont définies dans le document suivant :

<http://eduscol.education.fr/cid48005/mission-du-professeur-exercant-en-college-en-lycee-d-enseignement-general-et-technologique-ou-en-lycee-professionnel.html>

- ☑ [Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif](#)
- ☑ [Exercer sa responsabilité dans la classe](#)
- ☑ [Exercer sa responsabilité dans l'établissement](#)



2

Les compétences professionnelles attendues

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage
- Mettre en œuvre son enseignement en prenant en compte les élèves et leur diversité
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école

- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

(<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#Competences communes a tous les professeurs et personnels d education>)

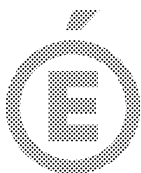
Le travail d'équipe

La technologie, au même titre que les autres disciplines, contribue à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il est donc nécessaire que des réflexions collectives soient engagées avec les enseignants des autres disciplines à propos de la progression annuelle, de la fréquence des devoirs et du volume de travail demandé hors la classe. Des contacts réguliers avec les professeurs principaux des classes dont vous avez la charge sont nécessaires.

- Si vous êtes nommés dans un établissement comportant plusieurs enseignants de technologie, les évaluations communes, le suivi des acquis des élèves et la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers doivent être organisés en équipe.
- Les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) vous conseillent, vous accompagnent et peuvent intervenir pour la résolution de problèmes de discipline.

La tenue de classe

- L'autorité ne va pas de soi, elle s'impose par l'action du professeur, sa présence en classe, et la qualité et la pertinence des contenus mis en œuvre.
- Une relation de confiance et de respect mutuels est à installer. Le professeur doit être exemplaire.



- Ses attentes vis-à-vis des élèves doivent être explicitées (Contrat didactique).

Des témoignages filmés et des fiches pratiques sont en ligne à l'adresse :

<http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/ressources/>

- Un professeur n'est pas seul. Il est en relation avec l'équipe disciplinaire, les équipes pédagogiques des classes qui lui sont confiées, l'équipe éducative (Vie scolaire, Direction, Infirmière scolaire, Assistant(e) social(e)).

Enseigner en technologie

Principe fondateur : il ne suffit pas d'enseigner pour que les élèves apprennent.

Démarche pédagogique :

Les activités pratiques ont une place prépondérante : **APPRENDRE EN FAISANT**.

Pour qu'il y ait apprentissage, il faut qu'il y ait à la fois : **ACTION** et **REFLEXION SUR L'ACTION**.

Il faut donc mettre l'élève en situation de double activité : **Agir -Pratiquer** et **Réfléchir-S'interroger**.

De l'activité pratique à la synthèse :

- Les activités pratiques sont au centre du dispositif d'apprentissage en Technologie. Elles débouchent **systématiquement sur des synthèses** et ne s'arrêtent pas à leurs corrections.
- Une activité est initiée par une **situation problème** ou **problématique à résoudre**.
- Un **questionnement** préparé par l'enseignant **amène l'élève à agir et réfléchir** avant de **formuler des réponses**.

Les documents :

- D'une manière générale, **les documents sont l'image de la discipline** pour les élèves et leurs parents. Ils sont donc **TRES IMPORTANTS**. Ils sont **organisés de manière lisible et cohérente**.

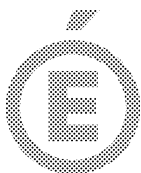
La synthèse doit :

- **Porter sur les savoirs ou les méthodes**,
- **Décontextualiser** le savoir : **exprimer un principe général** (démarche inductive) ;
- **Structurer** ce que l'élève doit retenir.

Préparer sa classe

Une programmation de sa progression annuelle est indispensable, dans le respect des textes officiels et du projet d'établissement.

- **Les contenus des programmes officiels et pratiques d'enseignement sont accessibles à l'adresse :** <http://eduscol.education.fr/pid33035/contenus-et-pratiques-d-enseignement.html> et notamment :
 - Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : <http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>
 - L'accompagnement personnalisé : <http://eduscol.education.fr/pid25813/accompagnement-personnalise-en-classe-de-sixieme.html>
 - L'accès aux programmes disciplinaires : <http://eduscol.education.fr/pid23391/programmes-de-l-ecole-et-du-college.html>
 - L'enseignement intégré des sciences et technologie en 6^{ème} ou/et 5^{ème} : <http://eduscol.education.fr/cid57927/eist-en-sixieme-et-cinquieme.html>
- **Portail national de ressources pour la Technologie sur éducol-STI :**



4

- <http://eduscol.education.fr/sti/domaines/technologie-au-college/>
- Ressources pédagogiques pour faire la classe :
<http://eduscol.education.fr/cid47510/ressources-techno.-college.html>
- **Préparation de la rentrée 2016, réforme du collège**
<http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016-tout-savoir-sur-reforme.html>
- Le projet de nouveaux programmes publiés le 18 septembre 2015 :
<http://www.education.gouv.fr/cid93042/projet-de-programmes-pour-les-cycles-2-3-et-4.html>
- L'organisation dans les classes de collège à partir de la rentrée de septembre 2016 :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89165

Des ressources pédagogiques à exploiter :

Avant toute chose, s'intégrer dans l'équipe pédagogique disciplinaire et solliciter le conseil des collègues. Prendre connaissance des projets disciplinaires et interdisciplinaires en cours.

Pédagogie : Le site de l'institut français de l'éducation, former les enseignants du XXI^{ème} siècle :

<http://neo.ens-lyon.fr/neo>

Didactique disciplinaire et ressources pédagogiques exploitables :

Les centres académique de ressources CRTEC

Les centres de ressources pour la technologie de l'académie de Créteil offrent la possibilité aux collègues de partager leur expérience et de s'entraider dans l'élaboration de leur enseignement ou la résolution des difficultés pédagogiques ou techniques qu'ils peuvent rencontrer.

Les six centres de ressources pour la technologie (CRTEc) accueilleront les professeurs de technologie des collèges du secteur public et du secteur privé les mercredis après-midi de 14 heures à 17 heures selon le [calendrier publié sur le site académique](#).

Listes des centres de ressources pour la Technologie de l'académie de Créteil (CRTEc)

CRTEc collège Pablo Neruda Aulnay-sous-Bois

CRTEc.Aulnay-sous-Bois@ac-creteil.fr

4 – 12, Rue du Dr Fleming - 93600 Aulnay-sous-Bois

CRTEc Collège de la Vallée Avon

CRTEc.avon@ac-creteil.fr

87 Rue du Vieux Rû - 77216 Avon

CRTEc collège Paul Eluard Bonneuil-sur-Marne

CRTEc.Bonneuil@ac-creteil.fr

Voie Paul Eluard - 94380 Bonneuil-sur-Marne

CRTEc Collège Anne Frank Bussy-Saint Georges

CRTEc.Bussy-St-Georges@ac-creteil.fr

14, Bd des Genêts - 77600 Bussy-Saint Georges

CRTEc Collège Condorcet Maisons-Alfort

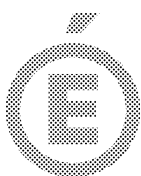
CRTEc.Maisons-Alfort@ac-creteil.fr

4 Rue Vénus - 94700 Maisons-Alfort

CRTEc Collège Charles Péguy Verneuil l'Etang

CRTEc.Verneuil-l-etang@ac-creteil.fr

5, rue Hubschwerlin - 77390 Verneuil l'Etang



Les sites académiques en priorité.

- Le site de l'académie de Créteil :
<http://technologie.ac-creteil.fr>
- Académie d'Amiens : <http://pedagogie.ac-amiens.fr/technologie>
- Académie de Besançon : <http://missiontice.ac-besancon.fr/technologie/>
- Académie de Caen : <http://sti.discip.ac-caen.fr/>
- Académie de Dijon : <http://technologie.ac-dijon.fr>
- Académie de Grenoble : <http://www.ac-grenoble.fr/techno/index.htm>
- Académie de Guyane : <http://webtice.ac-guyane.fr/techno/>
- Académie de Lille : <http://www2b.ac-lille.fr/techno2/>
- Académie de Limoges : <http://www.ac-limoges.fr/techno/>
- Académie de Lyon : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/techno/>
- Académie de Marseilles: <http://www.technologie.ac-aix-marseille.fr>
- Académie de Montpellier : <http://technologie.ac-montpellier.fr/1/index.php>
- Académie de Nancy-Metz : <http://www3.ac-nancy-metz.fr/technologie/index.php>
- Académie de Nice : <http://www.ac-nice.fr/techno/>
- Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie : <http://www.ac-noumea.nc/techno/>
- Académie de Poitiers : <http://ww2.ac-poitiers.fr/techno/>
- Académie de Reims : <http://www.ac-reims.fr/datice/techno/default.htm>
- Académie de Rennes : <http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/site/espaceeducatif3/cache/offonce/pid/3403;jsessionid=E929EC99AFDFD1F710F952635A3283B9>
- Académie de la Réunion : <http://www.ac-reunion.fr/pedagogie/TechnoCol/>
- Académie de Rouen : <http://techno.ac-rouen.fr/>
- Académie de Strasbourg : <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/technologie/>
- Académie de Toulouse : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/technologie/>
- Académie de Versailles : <http://www.technologie.ac-versailles.fr>

Oser les projets, les concours, les challenges !

Les concours et challenges peuvent constituer des supports d'enseignement pour mettre en place une pédagogie de projet pertinente. Quelques exemples :

Concours ITER-Robots : <http://www.itercad.org/robots2015.php>

Concours Batissiel : <http://eduscol.education.fr/sti/labels/concours-batissiel>

Concours C-génial : <http://www.cgenial.org/82-nos-actions/145-concours-c.genial>

Le site de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle de l'académie soutient et présente des challenges et concours : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_389219/fr/accueil

De nombreux challenges et concours, ouverts aux collégiens, sont diffusés dans les établissements par l'intermédiaire de la direction d'établissement. Parlez-en avec l'équipe de direction.